

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 26 juin 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_38DL

Objet : Reliquat Facé, Année 2022, pour la commune des Baux de Provence

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Afin de consommer la totalité de l'enveloppe Facé, sous-programme « renforcement », et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de voter un reliquat pour le programme 2022.

L'opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité se situe sur la commune des BAUX DE PROVENCE :

N° Dossier	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	Montant Opération HT	AIDE MAXI DU CAS FACE 80% HT
2023.ErA. SMED.075	BAUX-DE-PROVENCE	xx BT poste COLOMBIER par nouveau poste 4 UF - Chemin de Colombier	103 153 €	82 522 €

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le Reliquat Facé 2022 – Renforcement du réseau de distribution publique d'électricité,
- **Autorise** le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



**Le Président,
Didier KHELFA**